



PROCÈS-VERBAL

SEPTEMBRE 2021

Le 1^{er} septembre 2021 à 19h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 7 septembre 2021 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la grande salle municipale, le mardi 7 septembre 2021, à 19 heures 30. Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Rémi Laprise, Mario Nadeau et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 2 août 2021 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
 - Dossier développement résidentiel – soumission plans et devis et arpenteurs ;
 - Lettres de démission reçues ;
 - Candidatures pour la formation des P.R. ;
6. Demande de subvention (dons) ;
 - Demande au programme nouvelle naissance ;

- Demande d'aide financière pour payer l'électricité du local utilisé par le Comptoir Artisanal et le Cercles de Fermières ;
 - Demande de commandite pour l'ensemencement du Centre de Plein-Air ;
7. Rapports des employés et organismes ;
 8. Discussions diverses :
 - Nomination d'un nouveau chef pompier ;
 - Campagne « un 20\$ pour demain » ;
 - Projet mise en place de services techniques en génie civil et municipal ;
 - Procès-verbal de correction ;
 - Réunion extraordinaire du 21 septembre ;
 - Avis de motion ;
 9. Varia ;
 10. Comptes ;
 11. Période de questions ;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-09-2021

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AOÛT 2021

Une copie du procès-verbal du 2 août 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-09-2021

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public. Aucune question n'est posée.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-09-2021 (Dossier développement résidentiel – soumission des plans et devis)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé de M. Mario Nadeau, ET RÉSOLU d'accepter la soumission la plus basse pour les plans et devis à la compagnie Tetra Tech, pour une enveloppe budgétaire de 27,500\$, taxes en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-09-2021 (Dossier développement résidentiel – soumission des arpenteurs)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé de M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'accepter la soumission la plus basse pour les arpenteurs à la compagnie Arpentage Côte-du-Sud, pour un montant de 19,919.42\$, taxes incluses. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Lettres de démission reçues : Nous avons reçu trois lettres de démission, soit celle de M. Denis Dion à titre de pompier, M. Denis Therrien à titre de responsable de la bibliothèque et M. André Bernard, à titre de chef pompier. Ce dernier reste toutefois pompier.

Résolution : 05-09-2021 (Candidatures pour la formation des P.R.)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'inscrire Mme Sabrina Daoust et M. Jack Deschênes à la formation de premiers-répondants aux formations de l'automne. Le kilométrage sera remboursé au coût de 0,40\$/km, les repas seront payés, et il y aura une compensation de 15\$/heure pour la formation. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 06-09-2021 (Demande au programme nouvelle naissance)

CONSIDÉRANT QU'il est important d'aider, d'encourager et de maintenir les jeunes familles dans notre milieu ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU de verser à Mme Chloé Boivin-Bernard la somme de 200 \$ pour la naissance de son deuxième enfant. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Nous avons reçu une demande d'aide financière pour payer l'électricité du local utilisé par le Comptoir Artisanal et le Cercle de Fermières. La demande sera évaluée lors de la prochaine séance de travail.

Résolution : 07-09-2021 (Demande de commandite pour l'ensemencement du Centre Plein-Air)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de commanditer l'ensemencement du Lac Carré pour un montant de 500\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard fait état des travaux. Le débroussaillage des chemins est commencé. Les bornes sèches du Rang St-Joseph et du Rang du Nord sont réparées. Le Centre de Plein-Air a été presque complet en août. Les entrées au lac sont plus élevées cette année que l'an passé.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 08-09-2021 (Nomination d'un nouveau chef pompier)

Il est proposé par Mme Linda Paré appuyé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU de nommer M. Mathieu Therrien à titre de chef pompier, à partir du 1^{er} octobre 2021. M. André Bernard aidera pour la transition et la formation. Il restera actif à titre de pompier. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-09-2021 (Campagne « un 20\$ pour demain »)

Il est proposé par Mme Linda Paré appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'offrir la balance des billets de la campagne qui n'a pas été vendue au bureau municipal, aux employés et aux bénévoles de la municipalité, pour qu'ils puissent participer au concours rattaché. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-09-2021 (Projet de mise en place de services techniques en génie civil et municipal)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du FRR Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, les municipalités ont la possibilité d'aller chercher une aide financière de \$250 000 pour 3 ans afin de mettre en place un projet de coopération visant à répondre à un besoin;

CONSIDÉRANT QUE le génie civil et municipal a été ciblé comme un besoin qui rejoignait plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT que la mise de fonds des municipalités sera de 20,000\$/an, pendant 3 ans;

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Mathieu Therrien, ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton confirme sa participation, selon les termes présentés par la MRC de Montmagny, au projet de mise en commun en génie civil dans la MRC de Montmagny dans le cadre du FRR Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale. Les ressources seront utilisées au besoin. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Procès-verbal de correction pour l'avis de motion du 7 juin 2021 :

En vertu de l'article 202.1 du Code municipal, le secrétaire-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents, soumis à l'appui de la décision prise.

La modification consiste à corriger le nom du règlement 06-2021, on doit y lire : « Concernant les animaux »

Je soussignée, Caroline Dancause, directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, atteste par la présente avoir corrigé cette erreur dans l'avis de motion du 7 juin 2021. Donné à Sainte-Apolline-de-Patton ce 7^e jour de septembre 2021.

Caroline Dancause, directrice générale, secrétaire-trésorière

Une réunion extraordinaire aura lieu le 21 septembre 2021.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Rémi Laprise, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement portant le titre « Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics », avec dispense de lecture.

Ce règlement a pour objet d'abroger et remplacer le règlement 02-99 et ses amendements.

Le but de ce règlement est d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics sur le territoire de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton.

Ledit règlement comprend :

Article 2- Définitions

Article 3- Boissons alcooliques

Article 4- Graffiti

Article 5- Arme blanche

Article 6- Arme à feu

Article 7- Feu

Article 8- Indécence

Article 9- Jeu/chaussée

Article 10- Jeu/aire privée

Article 11- Refus de quitter

Article 12- Bataille

Article 13- Projectiles

Article 14- Activités

Article 15- Flâner

Article 16- Terrain privé

Article 17- Alcool/drogue

Article 18- Consommation de stupéfiants

Article 19- École

Article 20- Parc

Article 21- Périmètre de sécurité

Article 22- Insulter

Article 23- Molester

Article 24- 911

Article 25 et 26- Dispositions administrative et pénales

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

9. VARIA

M. Mathieu Therrien mentionne que la formation de trois pompiers débute le 9 septembre.

10. **COMPTES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

Total des salaires du 25 juillet au 28 août 2021 10 458,73 \$

Résolution : 11-09-2021 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 65,117.48 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le président ouvre la période de questions au public.

Une citoyenne demande si on peut demander une présence plus accrue pour la limite de vitesse dans le village. Une demande sera faite auprès de notre personne responsable

Une citoyenne souhaite faire un suivi sur la rencontre d'information pour l'Église.

Une citoyenne demande à ce que la pancarte du concours soit retirée vis-à-vis le terrain où est situé les puits de la municipalité. La pancarte sera déplacée.

Un citoyen demande au conseil le type de chauffage qu'il doit installer dans son garage avant la transaction du garage municipal. Aucun choix n'est mentionné. La décision revient au propriétaire actuel.

Un citoyen s'interroge sur le développement résidentiel, à savoir si Hydro-Québec se rend aux futures maisons, qui en paye les coûts, si les rues seront déneigées par la municipalité. Les détails seront discutés plus tard dans le développement du projet. Il s'interroge aussi sur l'ensemencement du lac. On lui répond que l'ensemencement massif a été choisi pour régler une problématique.

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution : 12-09-2021 (levée de la séance)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire
sec.-trés.

Caroline Dancause DG

et

Je, Bruno Gagné, maire , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Le 21 septembre 2021, séance extraordinaire du conseil à 19 h 00.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la grande salle municipale, le mardi 21 septembre 2021, à 19 heures. Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, monsieur Mario Nadeau, conseiller, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Correspondance :
 - Demande de dérogation mineure, recommandation du comité d'urbanisme;
4. Discussion diverses
 - Dossier église – Autorisation de signature ;
 - Nommer une adjointe à la direction ;
5. Période de questions ;
6. Levée de la séance.

Résolution : 12-09-2021

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. CORRESPONDANCE

Résolution : 13-09-2021 (Demande de dérogation mineure, recommandation du comité d'urbanisme)

CONSIDÉRANT QUE M. Gaétan Blais et Mme Mélanie Tremblay ont fait une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour le lot 3 770 061, 287 Rang St-Jean, qui vise à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type remise dans la cour avant du bâtiment principal, d'une superficie de plancher de 17,64 mètres carrés (183 pi²) ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 5.27.1, 5.27.2, et 5.27.3 du règlement de zonage no 2-90, stipulent que les bâtiments accessoires sont autorisés uniquement dans la cour latérale et arrière du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires spécifient que d'un côté du bâtiment principal on retrouve le puisard et que de l'autre côté se trouve le puits et qu'ils ne peuvent le mettre derrière pour une raison d'accessibilité. Étant donné que le cabanon-remise ne causera aucun préjudice aux voisins. Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure. ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'appuyer le conseil consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure, telle que déposée par le demandeur pour le lot 3 770 061. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. DISCUSSIONS DIVERSES-

Résolution : 14-09-2021 (Dossier église – autorisation de signature)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU de mandater la directrice générale pour l'autoriser à signer tous les contrats substantiellement conformes pour la cessation de l'Église à la municipalité, incluant entre autres les documents notariés et le bail. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-09-2021 (Nommer une adjointe à la direction)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mario Nadeau, ET RÉSOLU que madame Isabelle Marceau soit nommée au poste d'adjointe à la direction à partir du 4 octobre 2021. Le taux horaire et les différentes conditions de travail seront inscrits dans un contrat de travail. Le maire suppléant est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la période de questions au public.

Un citoyen demande le montant de l'achat de la maison située au 385 Rte Principale. Le montant confirmé est de 70,000\$.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution : 16-09-2021 (Levée de la séance)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien,
maire suppléant

Caroline Dancause
DG et sec.-trés.

Je, Mathieu Therrien, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
